



## ASSEMBLEE GENERALE DU 14 septembre 2023

Ordre du jour :

- I) Présentation des comptes 2022
- II) Election du commissaire aux comptes
- III) Rapport d'activité de l'AGRACO 2022
- IV) Retour sur l'activité de la commission restauration en 2022
- V) Questions diverses

Le président ouvre l'assemblée générale devant 30 adhérents.

Chaque adhérent émarge à son arrivée.

### **I) Présentation des comptes pour l'année 2022**

En préambule, le président indique que compte tenu de l'absence de la secrétaire comptable depuis le 21/11/2022, l'association a fait appel à un cabinet comptable afin d'être en mesure d'arrêter les comptes pour l'année 2022.

Ainsi le bilan a été effectué par le cabinet comptable Orex.

#### **A) Présentation du bilan de l'année 2022**

Le président propose de projeter le bilan (Annexe 1) et d'expliquer les chiffres les plus marquants à savoir :

##### **- Les disponibilités**

La ligne de «disponibilités» fait apparaître au 31/12/2022 un montant de 363 292 €.

Ce montant correspond au solde du compte courant pour 191 296 €, à l'épargne de l'AGRACO pour 169 500 € et à l'espèce liée aux caisses du RIA pour 2496 € .

Concernant le solde du compte courant, il convient d'indiquer qu'au 31/12/2022 les factures Restauval de novembre et décembre (environ 170 000 €) n'avaient pas été réglées.

S'agissant du montant de l'épargne, le président indique que ce chiffre peut paraître excessif. En réalité, la circulaire interministérielle de 2015 qui régit les RIA préconise d'épargner l'équivalent de 3 mois d'activité. Cela correspond pour l'AGRACO à environ 400 000 €.

Il apparaît donc indispensable de continuer à épargner durant les prochaines années.

##### **- Les créances clients**

Les créances clients correspondent :

- aux subventions de novembre et décembre demandées aux différentes administrations. Le président rappelle que l'activité de l'AGRACO est l'achat revente de repas. Chaque mois, l'AGRACO prend en charge le montant des subventions attribué à chaque convive lors de l'achat de leur repas. Ces

subventions sont remboursées le mois suivant par les administrations concernées, sur présentation de l'état fourni par l'AGRACO.

- aux factures annexes de novembre et décembre qui correspondent aux prestations effectuées par Restauval (buffet, café d'accueil, ...) et qui sont à régler en fin de mois.

- aux post-paiements pour novembre et décembre (paiements en fin de mois des repas pris au restaurant pour certaines administrations qui organisent des réunions et prennent en charge le repas du midi des participants).

Toutes ces factures ont été déposées dans CHORUS dans le courant du mois de janvier.

- Les dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 200 209 €. Cette situation est due à l'interruption du règlement des factures suite à l'arrêt de travail pour cause de maladie (à compter du 21/11/2021) de la secrétaire comptable, seule personne habilitée à gérer les recettes et les dépenses de l'association. Les paiements ont été à nouveau assurés à compter de mi-décembre, la priorité ayant été donnée aux fournisseurs qui avaient relancé l'association, dans l'attente de mettre en place le dispositif permettant le remboursement des subventions par les différents administrations.

Cette situation a perduré jusqu'au mois de mai où l'équipe de l'AGRACO a été en mesure de reprendre un fonctionnement normal en réglant les factures au fil de l'eau.

#### b) Rapport de la commission de surveillance. Rapport des conseillers aux comptes. Rapport du commissaire aux comptes. Quitus

Le président laisse la parole à Mme Trolonge, conseillère aux comptes, qui fait lecture du rapport des contrôles qu'elle a effectués lors de sa vérification des comptes de l'année 2022.(Annexe 2)

Ce rapport a également été présenté à la réunion de la commission de surveillance du 12 septembre 2023 (Annexe 3)

M. ALLAL, commissaire aux comptes professionnel du cabinet Arche, indique qu'il certifie les comptes de l'association pour l'année 2022 ;

Suite à ces interventions et après avoir répondu à quelques interrogations sur la gestion des comptes, le président propose de voter l'approbation des comptes pour l'année 2022.

25 adhérents présents approuvent le rapport financier contre cinq abstentions.

### **II) Election du commissaire aux comptes**

Le président indique que le mandat qui lie l'AGRACO et le cabinet ARCHE arrive à son terme.

Dans ce cadre, il propose de renouveler ce mandat pour une nouvelle durée de 6 ans

L'unanimité des adhérents approuve la reconduction du cabinet ARCHE pour 6 ans

### **III) Rapport d'activité de l'AGRACO 2022**

#### A) Campagne de cotisations

Le Président indique que la campagne de cotisation pour le renouvellement des adhésions est close. Les cotisations ont été encaissées et la liste des adhérents mise à jour.

Il convient d'indiquer que cela a été une tâche extrêmement chronophage.

Les membres du bureau ont donc réfléchi à une autre méthode.

Ainsi, à compter de 2024, le montant du renouvellement de l'adhésion sera encaissé chaque mois, à concurrence de 1€ directement sur la carte d'adhésion.

Ce système sera plus simple et plus juste (ex : si une personne est en vacances 1 mois, elle ne paiera pas).

## B) Les subventions

Le président informe que la prime interministérielle (PIM) est passée de 1,38 € (HT) au 01/09/2022 à 1,39 €(HT) au 01/01/2023.

La subvention allouée aux convives issus du ministère des finances est passée de 2,15 € à 2,60 € à compter du mois de juin.

## C) La fréquentation du restaurant en 2022

La fréquentation du RIA a augmenté de 14,5 % (102 133 repas servis contre 89 257 en 2021). Cette hausse s'explique principalement par l'arrêt des restrictions COVID.

Il convient d'indiquer cependant que par rapport aux années antérieures (2018 et 2019) la fréquentation est en baisse significative. En effet, en 2019, la fréquentation était de 148 356 et en 2018 de 155 219. Cette baisse s'explique notamment par la généralisation du télétravail dans les administrations.

## D) Journée du mieux manger du 15 novembre 2022 .

L'AGRACO a organisé le 15/11/2022 la journée du mieux manger autour de la pomme. Cette journée à thème a été la première manifestation organisée depuis l'épidémie de la COVID.

Cette journée a été très appréciée par les convives qui ont été nombreux à se déplacer. En effet, 671 repas ont été servis lors de cette journée. Ce nombre n'avait pas été atteint depuis la fin du confinement en mai 2020.

## E) Report de la remise en concurrence

La remise en concurrence du contrat signé entre l'AGRACO et RESTAUVAL, qui devait intervenir cette année avec la signature d'un nouveau contrat au 01/01/2024, a été repoussée d'une année. En effet, compte tenu des travaux qui devraient s'achever au 30/09/2024, il apparaît compliqué de signer un contrat avec un prestataire de restauration avant le 01/01/2025. Dans le cadre de cette remise en concurrence, un groupe de travail a été mené début juillet 2023, avec plusieurs membres du conseil d'administration, afin de réfléchir aux améliorations possibles.

Les idées suivantes ont été évoquées :

- la mise en place d'un dépôt vente de quelques produits locaux
- l'obligation pour le prestataire de référencer dans son catalogue de fournisseurs plusieurs producteurs locaux
- la possibilité de proposer davantage de denrées préparées par le prestataire (ex : frites « maison »)

## F) Ouverture du site internet et de la réservation des salles en ligne.

Le nouveau site internet est opérationnel depuis fin mai 2023. Il propose notamment les actions suivantes :

- Réserver en ligne, une salle de réunion dans les locaux situés au 1er étage du bâtiment H, au-dessus du restaurant.
- Recharger sa carte d'usager sur Moneweb de façon à régler vos repas
- Connaître les menus sur 2 semaines
- Découvrir les actualités de l'association : ouverture du restaurant, repas à thème, journées "du mieux-manger", travaux en cours, etc.

## G) Audit diligenté par la Direction Régionale des Finances Publiques

Un audit a été diligenté par la direction régionale des Finances Publiques afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'association.

Des dysfonctionnements ont été relevés sur les années 2022 et antérieures.

La nouvelle équipe, s'est efforcée depuis son arrivée, de sécuriser les process et d'améliorer le fonctionnement de l'AGRACO.

Elle utilise maintenant cet audit comme « feuille de route » afin de poursuivre cette démarche d'amélioration.

#### H) Point sur les travaux

Le président indique que pour l'instant, la première phase des travaux est en cours et qu'elle inclut la construction de l'extension attenante à la cafétéria, ainsi que la création d'un nouvel accueil.

La deuxième phase de travaux doit débuter en début d'année 2024. Elle portera sur la réfection de la cuisine. Cette phase devrait durer 2 mois et demi.

La dernière phase de travaux qui impactera la salle de restauration (peinture, ....)

La fin des travaux est programmée pour fin juin 2024

#### I) Paiement du premier pain

De nombreux échanges sont intervenus concernant la tarification du pain.

En effet, le paiement du 1er pain a été voté à l'unanimité des membres de bureau. Cette décision a été prise pour éviter que RESTAVAL applique une hausse de 20 centimes par plateau en raison de la l'augmentation du coût des denrées

Cette décision permet également de répondre au problème de gaspillage du pain.

Ce rapport d'activité de l'AGRACO est soumis au vote. 25 adhérents présents approuvent le rapport financier contre cinq abstentions.

#### **IV) Retour sur l'activité de la commission en restauration en 2022**

Le président rappelle que la commission de restauration est ouverte à tous les adhérents de l'AGRACO, vous pouvez y participer.

Il indique également l'utilité du cahier des suggestions et l'importance de son utilisation pour noter toutes les remarques, qu'elles soient négatives ou positives.

Celles-ci sont relevées régulièrement par la Commission de restauration ainsi que par les employés de Restauval.

Il s'agit d'un outil d'amélioration de la qualité des plats servis. Il convient d'en faire la promotion autour de nous tous.

#### **V) Questions diverses**

Néant